Nations Unies A/68/6 (Sect. 11)

Assemblée générale

Distr.: générale
3 mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[Programme 9 (plan-programme biennal pour la période 2014-2015)]**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble . . . 3

Orientation générale . . . 3

Vue d'ensemble des ressources . . . 7

Autres éléments d'information . . . 11

A. Programme de travail . . . 11

Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . . . 12

Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . . . 15

Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . . . 18

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.
** A/67/6/Rev.1.

13-32202 (F) 030613 050613

Please recycle

Annexes***

I. Organigramme et répartition des postes pour 2014-2015 21

II. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015 22

*** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 11.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013[a]	13 299 500
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(127 900)
Variation	(127 900)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015[a]	13 171 600

[a] Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 11.2 **Postes**

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1eC), 8 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G (1eC), 8 G(AC), 1 AL

Orientation générale

11.1 Le programme a été établi en 2002, à la suite de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. À la suite de cet examen, dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a mis un terme au Nouvel Ordre du jour et fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)[1] soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique. Dans ladite résolution, elle a également défini les domaines et les modalités de cet appui; elle a en particulier souligné la nécessité de doter le Secrétariat de l'Organisation, à New York, d'une structure qui examine et rende compte de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au Nouveau Partenariat et de l'application coordonnée des décisions et recommandations issues des réunions au sommet et des conférences ayant trait à l'Afrique, et qui coordonne une action mondiale de soutien au Nouveau Partenariat. Elle a en outre accueilli avec satisfaction les mesures déjà prises au niveau régional par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour organiser les activités des organismes des Nations Unies en groupements thématiques qui couvrent les domaines prioritaires du Nouveau Partenariat et, à ce propos, a demandé instamment le renforcement de ce processus afin d'intensifier l'action coordonnée des organismes des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat. Avant l'adoption de la résolution

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local, AN = administrateur recruté sur le plan national, BO = budget ordinaire, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G(1eC) = agent des services généraux (1re classe), RxB = ressources extrabudgétaires, SGA = Secrétaire général adjoint.

[1] Le NEPAD a été officiellement adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente-septième session ordinaire, tenue à Lusaka en juillet 2001.

57/7, le Conseil économique et social a estimé, dans sa résolution 1998/46, qu'il faudrait organiser régulièrement des réunions interinstitutions dans chaque région pour y améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies. Les réunions consultatives tenues au fil des ans ont fini par donner lieu à la création d'un mécanisme formel à part entière. Le Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique, dont les réunions sont organisées par la CEA, est devenu l'instrument destiné à renforcer, aux niveaux régional et sous-régional, la cohérence, la coordination et la coopération à l'échelle du système, afin que les organismes œuvrent, unis dans l'action, à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD, y compris le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée a, enfin, demandé aux organismes des Nations Unies d'accroître leurs activités de plaidoyer et leurs activités d'information à l'appui du développement en Afrique. Elle a ensuite approuvé, dans sa résolution 57/300, la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et décidé de confier au Conseiller spécial la responsabilité de coordonner l'établissement de rapports et les activités de soutien au NEPAD. Cette responsabilité a ensuite été réaffirmée par l'Assemblée dans une série de résolutions.

11.2 Lors du Sommet mondial tenu au Siège de l'ONU en septembre 2005 (voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde ont réaffirmé leur volonté de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique, le seul continent à ne pas être en voie d'atteindre un seul des objectifs de la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) d'ici à 2015. L'engagement a été pris, dans le cadre du Nouveau Partenariat, d'atteindre les objectifs du Millénaire, établissant ainsi des liens importants avec la Déclaration du Millénaire. Le NEPAD a largement fait siennes les priorités de la Déclaration pour ce qui est des besoins spéciaux de l'Afrique. Par son appui au NEPAD, le programme contribuera donc considérablement à la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique, compte tenu, en particulier, de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue au Siège de l'ONU en septembre 2010, à l'occasion de laquelle les dirigeants mondiaux ont considéré qu'il faudrait accorder plus d'attention à l'Afrique. À sa douzième session, le Mécanisme de coordination régionale a recommandé à son secrétariat et à celui du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique d'entamer une collaboration étroite dès 2012.

11.3 Le 22 septembre 2008, au cours de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, tenue au Siège de l'ONU, l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/1, a adopté la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport exhaustif sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives ». Conformément au paragraphe 39 de ladite déclaration, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée son rapport intitulé « Mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique » (A/65/165). Le mécanisme de suivi amélioré nécessitera l'organisation d'examens périodiques formels soit sous l'autorité de l'Assemblée générale dans le cadre du point de son ordre du jour consacré au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, soit lors d'un débat spécial du Forum pour la coopération en matière de développement, qui a lieu tous les deux ans sous la direction du Conseil économique et social et est entièrement consacré aux questions africaines.

11.4 Lors de la mise en œuvre du programme, l'accent sera tout particulièrement mis sur les besoins des pays les moins avancés, qui se trouvent, en majorité, en Afrique. À cet égard, le programme renforcera sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin d'intégrer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (Programme d'action d'Istanbul) à l'échelle nationale. Pour ce faire, un lien direct a

été établi entre le programme et le NEPAD ainsi que les communautés économiques régionales qui mettent en œuvre les programmes de la Commission de l'Union africaine.

11.5 La persistance des conflits armés dans certains pays de la région continue d'être un obstacle majeur au développement de l'Afrique. On a admis depuis longtemps qu'il fallait mettre au point des mesures globales pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement; le Secrétaire général a mis cette nécessité en avant dans son rapport sur les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Dans sa résolution 63/304, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les résultats de l'examen des recommandations figurant dans le rapport initial et sur les engagements pris, les mesures adoptées, les progrès accomplis et les enseignements tirés depuis 1998. À la suite de cet examen complet (A/65/152-S/2010/526), l'Assemblée, dans sa résolution 65/278, a noté que l'examen était achevé et prié le Secrétaire général de continuer de suivre la question et de lui faire rapport tous les ans sur les obstacles persistants et les défis nouveaux entravant la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que sur l'action menée et l'aide apportée par le système des Nations Unies. Elle a par ailleurs prié le Secrétaire général de renforcer le rôle de l'équipe spéciale interdépartementale sur les affaires africaines.

11.6 Conformément au mandat donné par l'Assemblée générale dans ses résolutions, les objectifs du programme sont les suivants : a) mobiliser l'aide de la communauté internationale et donner un nouvel élan à son action en faveur du développement économique et de la paix en Afrique; b) veiller à ce que le développement de l'Afrique demeure l'un des soucis prioritaires de la communauté internationale; c) faciliter l'instauration, au niveau international, de conditions propices aux efforts de développement en Afrique; d) favoriser l'adoption par les organismes des Nations Unies d'une démarche coordonnée et efficace pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière d'appui au développement, tant en ce qui concerne le choix des politiques qu'au niveau opérationnel; e) renforcer et améliorer la coopération Sud-Sud pour soutenir le progrès de l'Afrique.

11.7 L'action régionale et internationale a été centrée sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat et sur l'aide à l'Afrique en vue de mettre sur pied des structures solides qui favorisent la paix et la sécurité. Le programme appuiera ces efforts par une combinaison d'études et d'activités de mobilisation et d'information, et par une meilleure coordination de l'action du système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique.

11.8 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique assurera la coordination d'ensemble et la direction du programme, qui sera placé conjointement sous sa responsabilité et sous celle de la CEA et du Département de l'information.

11.9 Dans le document final de Nairobi, adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1er au 3 décembre 2009 (résolution 64/222 de l'Assemblée générale, annexe), les États Membres ont réaffirmé leur attachement à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et se sont félicités du dynamisme économique croissant de certains nouveaux partenaires de développement, dont l'impact et l'influence en Afrique étaient manifestes. Dans le prolongement de ses travaux antérieurs, le Bureau continuera d'aider les pays africains à tirer pleinement parti de la coopération Sud-Sud pour faire face à leurs problèmes de développement.

11.10 En outre, dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010, les chefs d'État et de gouvernement ont prié le Secrétaire général de rendre compte chaque année, jusqu'en 2015, des progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire, et de faire dans ses rapports annuels les recommandations qu'il jugerait utiles sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer

au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement (voir résolution 65/1, par. 81). Plusieurs processus visant à appuyer la mise au point du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 ont donc été lancés. La majeure partie des pays africains ayant pris du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et n'ayant guère de chances d'atteindre la plupart de ceux-ci, la situation particulière de l'Afrique devrait se voir accorder une place de premier plan dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. À cet égard, le Bureau coopérera étroitement avec la CEA, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le Groupe des États d'Afrique à New York afin qu'il soit dûment tenu compte des préoccupations et des perspectives de l'Afrique dans l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

11.11 À sa douzième session, en octobre 2011, le Mécanisme de coordination régionale a recommandé que son secrétariat et celui du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique coopèrent plus étroitement en vue de renforcer, à partir de 2012, l'appui fourni par l'ONU à l'Union africaine par l'intermédiaire du Programme décennal de renforcement des capacités, conformément à l'accord signé par les deux entités en 2006. Par son appui au NEPAD, le programme contribuera donc considérablement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. L'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique, dirigée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, continue de jouer un rôle important dans la coordination des activités menées par le Secrétariat en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'élaboration d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 qui réponde aux attentes de l'Afrique.

11.12 Dans sa résolution 66/293, l'Assemblée générale a décidé de créer un mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, en confiant un mandat à cet égard au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Elle a également décidé qu'il serait procédé, sous sa responsabilité, à un examen biennal au titre de son point de l'ordre du jour consacré au développement de l'Afrique, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-neuvième session, en octobre 2014, le premier rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

11.13 La résolution 66/293 montre que l'on prend de plus en plus conscience de l'importance de la responsabilité mutuelle et de la coopération pour l'obtention des résultats voulus en matière de développement. Divers mécanismes de suivi, tels que le rapport de la CEA et de l'Organisation de coopération et de développement économiques intitulé *Examen mutuel de l'efficacité de l'aide en Afrique* et le *Global Monitoring report*, publiés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont révélé que les engagements pris étaient très loin d'être tous honorés. Ainsi, l'ensemble des partenaires, et en premier lieu les pays africains, devront impérativement concrétiser leurs engagements afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux du Millénaire et ceux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, formulés dans le document cadre du NEPAD[2]. C'est dans ce contexte qu'a été créé le mécanisme de suivi des Nations Unies, qui vise à renforcer la mise en œuvre des engagements au moyen de la responsabilité mutuelle. Celle-ci est une condition essentielle pour parvenir au développement du continent et aura également pour effet de redynamiser le partenariat mondial en faveur de l'Afrique. Le mécanisme de suivi des Nations Unies améliorera la transparence et favorisera ainsi plus avant le développement de l'Afrique grâce à la mobilisation, dans les pays donateurs, d'un solide mouvement visant à obtenir des résultats dans ce domaine. Il contribuera à garantir la bonne utilisation des ressources, de façon à maintenir l'élan politique en

[2] Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), octobre 2001.

faveur de l'aide au développement et à montrer que celle-ci est efficace et que les sommes consenties donnent des résultats.

11.14 À cet égard, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique entreprendra différentes activités, notamment des consultations avec une large gamme de parties prenantes, qui déboucheront sur l'organisation de l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, auquel l'Assemblée générale procédera en octobre 2014 dans le cadre de son débat sur l'Afrique. Le mécanisme de suivi des Nations Unies devant couvrir des secteurs et s'appliquer à des partenaires très divers, le Bureau mettra au point une importante base de données statistiques, qui servira de base à l'analyse du rapport issu de l'examen. Faisant fond sur les mécanismes de suivi existants, ce rapport aura un caractère analytique et évaluera les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique dans toute une gamme de secteurs et par divers partenaires, à commencer par les pays africains et les partenaires de développement habituels, nouveaux ou émergents.

11.15 À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), tenue en juin 2012, les États Membres ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique (voir la résolution 66/288 de l'Assemblée générale), et prié les commissions régionales, les organes et organismes des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et régionales compétentes, les institutions financières internationales et les grands groupes qui œuvrent pour le développement durable, agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, à aider les pays en développement qui en feraient la demande à parvenir au développement durable, y compris en appliquant, entre autres, des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Ils ont également décidé de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale devant être adoptés par l'Assemblée générale, en constituant un groupe de travail ouvert constitué de 30 représentants, choisis par les États Membres au sein des cinq groupes régionaux. Ainsi, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique aidera les pays africains à prendre part audit mécanisme, afin de veiller à ce qu'il soit tenu compte, dans la définition des objectifs relatifs au développement durable, de leurs préoccupations en matière de développement, en particulier celles qui concernent les modes de production et de consommation, ainsi que des moyens de mise en œuvre en vue du développement durable. Plus précisément, le Bureau aidera les pays africains à participer aux négociations intergouvernementales sur l'élaboration d'une stratégie de financement du développement durable, comme convenu à la Conférence.

Vue d'ensemble des ressources

11.16 Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre de ce chapitre s'élève à 13 171 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 127 900 dollars (1,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. La variation proposée découle de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

11.17 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 11.3 à 11.5 ci-après.

Tableau 11.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Variation*						*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouvelables)	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*			
A. Programme de travail											
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	6 307,3	8 920,6	–	–	–	–	–	–	8 920,6	285,0	9 205,6
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 526,9	1 943,5	–	–	(58,0)	–	(58,0)	(3,0)	1 885,5	153,2	2 038,7
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 109,2	2 435,4	–	–	(69,9)	–	(69,9)	(2,9)	2 365,5	82,5	2 448,0
Total partiel	**9 943,4**	**13 299,5**	**–**	**–**	**(127,9)**	**–**	**(127,9)**	**(1,0)**	**13 171,6**	**520,7**	**13 692,3**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2010-2011 (dépenses effectives)*	*2012-2013 (montant estimatif)*	*2014-2015 (montant prévu)*
A. Programme de travail	–	1 286,0	974,2
Total partiel	**–**	**1 286,0**	**974,2**
Total	**9 943,4**	**14 585,5**	**14 666,5**

[a] A/67/529 et Corr.1.

Tableau 11.4 **Postes**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Ressources extrabudgétaires*			
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	17	17	–	–	–	–	17	17
Total partiel	**25**	**25**	**–**	**–**	**–**	**–**	**25**	**25**
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	–	–	8	8
Total partiel	**9**	**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**	**9**
Catégories diverses			**–**	**–**	**–**	**–**		
Agents locaux	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Total	**35**	**35**	**–**	**–**	**–**	**–**	**35**	**35**

Tableau 11.5 **Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

	Budget ordinaire	*Ressources extrabudgétaires*
A. Programme de travail		
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	67,7	38,7
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	14,3	61,3
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	18,0	–
Total	**100,0**	**100,0**

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

11.18 Une réduction des crédits d'un montant total de 127 900 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué dans le tableau 11.6 ci-après.

Tableau 11.6 **Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale**

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1. Programme de travail *Sous-programme 2* Réduction : Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	**Redistribution des tâches exécutées par le personnel temporaire** Montant total de la réduction : 58 000 dollars Il est prévu de réduire le nombre de membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargés d'établir des documents de base et de travail en vue d'améliorer l'efficacité des entités des Nations Unies et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD. Ces fonctions seraient assumées par le reste du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui nuirait à la qualité des recherches préalables.	–	–
2. Programme de travail *Sous-programme 3* Réduction : Contrats de prestation de services individuels Services contractuels Frais généraux de fonctionnement	**Réduction du nombre de produits d'information** Montant total de la réduction : 69 900 dollars La réduction proposée limiterait les ressources disponibles pour produire, à partir du travail de pigistes, des articles et des reportages permettant de tenir à jour le site Web du Département de l'information, établir des produits d'information tels que des brochures et des affiches et traduire certains articles dans des langues autres que l'anglais.	–	**Programme de travail** *Sous-programme 3* Tableau 11.13 a) i) : Augmentation du nombre de consultations du site Web d'*Afrique Renouveau* 2012-2013 (estimation) : 1,1 million 2014-2015 (objectif) : 1 million

Ressources extrabudgétaires

11.19 Des ressources extrabudgétaires d'un montant prévu de 974 200 dollars viendraient compléter les ressources provenant du budget ordinaire pour financer les activités menées dans les grands domaines prioritaires et appuyer ainsi le développement de l'Afrique. Le montant des ressources extrabudgétaires prévues au titre du sous-programme 1 est de 377 000 dollars, soit une augmentation de 191 000 dollars par rapport aux prévisions pour l'exercice 2012-2013 (186 000 dollars). L'augmentation prévue tient au renforcement des actions de mobilisation de ressources grâce à la mise au point de propositions de projet devant être portées à la connaissance des donateurs éventuels et d'autres partenaires de développement. Les ressources extrabudgétaires jouent un rôle important en ce qu'elles permettent d'associer un plus large éventail d'acteurs de la société civile et du secteur privé aux activités qui relèvent du NEPAD, notamment des réunions de groupes d'experts et des tables rondes. Le montant des ressources extrabudgétaires prévues au titre du sous-programme 2 est de 597 200 dollars, soit une diminution de 502 800 dollars par rapport

aux prévisions pour l'exercice 2012-2013 (1 100 000 dollars), laquelle tient à un changement des activités à mener. Pour l'exercice 2012-2013, on prévoyait que d'importantes ressources seraient nécessaires à l'exécution des activités prévues, telles que la constitution de groupements sous-régionaux dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et l'appui à leur développement, la réalisation d'évaluations des besoins et l'organisation de toute une série d'activités de formation. Pour l'exercice 2014-2015, il est prévu de réduire la gamme des activités à mener, étant donné que le renforcement des capacités qui a été opéré permet à de nombreuses activités d'être exécutées par les divers organismes concernés. Les ressources extrabudgétaires demandées contribueraient à assurer la qualité des produits et services prévus au titre du sous-programme et à veiller à ce qu'ils soient fournis en temps voulu, en renforçant la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les communautés économiques régionales à l'appui de l'exécution des programmes de l'Union africaine et du NEPAD.

Autres éléments d'information

11.20 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèveraient à 153 100 dollars, soit l'équivalent de sept mois de travail d'administrateur et huit mois de travail d'agent des services généraux (Autres classes) (budget ordinaire), et de trois mois de travail d'administrateur (ressources extrabudgétaires).

11.21 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au titre de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement au tableau 11.7 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 11.7 **Répartition des publications**

Publications	*2010-2011 (nombre effectif)*			*2012-2013 (nombre estimatif)*			*2014-2015 (nombre estimatif)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	20	–	–	–	4	12	–	2	12
Publications isolées	3	9	13	–	9	4	–	–	10
Total	**23**	**9**	**13**	**–**	**13**	**16**	**–**	**2**	**22**

A. Programme de travail

11.22 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 11.8 ci-après.

Tableau 11.8 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
A. Budget ordinaire				
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	8 920,6	8 920,6	23	23
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 943,5	1 885,5	5	5
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 435,4	2 365,5	7	7
Total partiel	**13 299,5**	**13 171,6**	**35**	**35**
B. Ressources extrabudgétaires	1 286,0	974,2	–	–
Total	**14 585,5**	**14 145,8**	**35**	**35**

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 920 600 dollars

11.23 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est chargé de l'exécution du sous-programme et collaborera étroitement avec les États Membres, l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et tout le système des Nations Unies (y compris les institutions de Bretton Woods) pour s'acquitter de ses fonctions. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 11.9 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat	**Indicateurs de succès**
a) Intensification de l'appui de la communauté internationale au développement économique de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier	a) i) Augmentation du nombre d'activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique

	Mesure des résultats 2010-2011 : 140 activités 2012-2013 (estimation) : 145 activités 2014-2015 (objectif) : 148 activités ii) Augmentation du nombre de forums internationaux traitant de la coopération Sud-Sud en faveur de l'Afrique *Mesure des résultats* 2010-2011 : 8 forums 2012-2013 (estimation) : 10 forums 2014-2015 (objectif) : 11 forums
b) Amélioration de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique	b) Augmentation du nombre d'initiatives conjointes lancées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique *Mesure des résultats* 2010-2011 : 45 initiatives conjointes 2012-2013 (estimation) : 50 initiatives conjointes 2014-2015 (objectif) : 52 initiatives conjointes
c) Accroissement de la sensibilisation internationale aux problèmes de développement de l'Afrique	c) Augmentation du nombre de consultations du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique *Mesure des résultats* 2010-2011 : 400 consultations 2012-2013 (estimation) : 500 consultations 2014-2015 (objectif) : 650 consultations

Facteurs externes

11.24 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres continuent de faire preuve de la volonté politique nécessaire et prennent des mesures à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des priorités africaines en général; b) le secteur privé et la société civile montrent, non seulement au niveau international mais aussi et surtout en Afrique, qu'ils souhaitent participer à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat; c) toutes les parties prenantes donnent suite à leurs engagements financiers et aux autres engagements qu'ils ont pris en faveur du Nouveau Partenariat.

Produits

11.25 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les séances tenues au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès

accomplis dans la mise en œuvre et appui international », et notamment dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (8);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international (2); rapports sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (2); rapport relatif à l'examen de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (1);

ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les séances du Conseil économique et social tenues au titre de points de l'ordre du jour concernant le développement de l'Afrique (2);

iii) Comité du programme et de la coordination :

a. Services fonctionnels pour les séances tenues par le Comité du programme et de la coordination au cours de son examen du rapport du Secrétaire général sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (3);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2);

iv) Groupes spéciaux d'experts : groupe d'experts sur l'impact des ressources naturelles sur le développement, la paix et la sécurité (1); groupe d'experts sur le rôle des partenariats public-privé dans le développement de l'Afrique (1); groupe d'experts sur le lien existant entre maintien de la paix et consolidation de la paix en Afrique (1); groupe d'experts sur les migrations dues aux conflits et leurs conséquences sur la paix et la sécurité en Afrique (1); table ronde sur les efforts entrepris en faveur d'une zone de libre-échange panafricaine (1); table ronde sur la diaspora africaine et l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine (1);

v) Réunions interinstitutions : réunions de coordination du groupe de sensibilisation et de communication du Mécanisme de coordination régionale (2); réunions de coordination de l'Équipe spéciale interdépartementale et de l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique (4);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : dossier électronique sur l'appui fourni par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2);

ii) Publications isolées : rapport sur l'impact des ressources naturelles sur le développement, la paix et la sécurité (1); rapport sur le rôle des partenariats public-privé dans le développement de l'Afrique (1); rapport sur le lien existant entre maintien de la paix et consolidation de la paix en Afrique (1); rapport sur la table ronde sur les efforts entrepris en faveur d'une zone de libre-échange panafricaine (1); rapport sur la table ronde sur la diaspora africaine et l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine (1); rapport sur les migrations dues aux conflits et leurs conséquences sur la paix et la sécurité en Afrique (1); notes d'orientation mises à jour concernant l'élaboration de politiques (2);

iii) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séances d'information à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et la société

civile, sur les problèmes actuels et naissants concernant le développement de l'Afrique, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et la suite donnée aux conférences mondiales des Nations Unies (8);

iv) Activités techniques : mise à jour régulière de la base de données sur les organisations non gouvernementales africaines (1); mise à jour régulière du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (www.un.org/french/africa/osaa) (1).

11.26 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 11.10 ci-après.

Tableau 11.10 **Ressources nécessaires : sous-programme 1 (Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
A. Budget ordinaire				
Postes	7 422,0	7 422,0	23	23
Autres objets de dépense	1 498,6	1 498,6	–	–
Total partiel	**8 920,6**	**8 920,6**	**23**	**23**
B. Ressources extrabudgétaires	186,0	377,0	–	–
Total	**9 106,6**	**9 297,6**	**23**	**23**

11.27 Les crédits de 8 920 600 dollars demandés permettront de financer la reconduction de 23 postes [1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 1 G(1eC) et 5 G(AC)] et de couvrir les dépenses de fonctionnement autres que le coût des postes, notamment les autres dépenses de personnel, les honoraires de consultants et d'experts, les frais de voyage et les services contractuels.

11.28 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 377 000 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin de financer : des activités de suivi relatives à la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tiendra en juin 2013; des activités visant au renforcement de la sécurité humaine en Afrique; la mise en œuvre du mécanisme de suivi des engagements pris par les pays d'Afrique et les donateurs; l'élaboration de documents d'orientation sur les questions d'actualité concernant l'Afrique, et en particulier sur le lien existant entre paix, sécurité et développement; l'élaboration de supports informatifs et promotionnels relatifs au NEPAD.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 885 500 dollars

11.29 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Commission économique pour l'Afrique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 11.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD aux échelons régional et sous-régional, y compris la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies qui aident l'Union africaine à mettre en œuvre son programme relevant du NEPAD aux échelons régional et sous-régional	a) Augmentation du nombre de projets conjoints exécutés par les groupes créés au titre du Mécanisme de coordination régionale pour aider l'Union africaine à mettre en œuvre son programme relevant du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional *Mesure des résultats* 2010-2011 : 14 projets conjoints 2012-2013 (estimation) : 16 projets conjoints 2014-2015 (objectif) : 18 projets conjoints
b) Renforcement de la capacité des organismes régionaux et sous-régionaux, en particulier l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales, de concevoir et d'exécuter leurs programmes ainsi que d'en assurer le suivi	b) Augmentation du nombre de projets conjoints de renforcement des capacités mis en œuvre aux niveaux régional et sous-régional dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale en Afrique *Mesure des résultats* 2010-2011 : 4 projets conjoints 2012-2013 (estimation) : 4 projets conjoints 2014-2015 (objectif) : 6 projets conjoints

Facteurs externes

11.30 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organismes du système des Nations Unies présents en Afrique s'engagent à exécuter des activités et des programmes conjoints pour aider l'Union africaine à mettre en œuvre son programme relevant du NEPAD et à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; b) les organismes régionaux et sous-régionaux africains, notamment les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, soutiennent l'action menée par les organismes des Nations Unies pour renforcer l'appui concerté apporté par le système à l'Union africaine et au NEPAD.

Produits

11.31 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Services d'organes gouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle du Mécanisme de coordination régionale rassemblant les organismes des Nations Unies travaillant en Afrique pour prêter appui au NEPAD (12);

ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports présentés aux sessions annuelles du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique pour aider l'Union africaine et le NEPAD (2); rapports présentés aux sessions annuelles des mécanismes sous-régionaux de coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du NEPAD à l'échelle sous-régionale (2); rapports présentés à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD (2);

iii) Groupes spéciaux d'experts : groupe d'experts sur le renforcement de la coordination sous-régionale en matière d'appui à l'Union africaine et au NEPAD (1); groupe d'experts sur le renforcement du suivi et de l'évaluation au sein du Mécanisme de coordination régionale (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications isolées : renforcement de la coordination sous-régionale en matière d'appui à l'Union africaine et au NEPAD (1); renforcement du suivi et de l'évaluation au sein du Mécanisme de coordination régionale (1);

ii) Brochures, dépliants, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures et autres documents d'information mettant en avant les pratiques exemplaires et les projets et programmes exécutés conjointement par les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales pour aider à la mise en œuvre du NEPAD (2);

iii) Activités techniques : élaboration et mise à jour de directives sur le renforcement de la coordination des activités des groupes et sous-groupes du Mécanisme de coordination régionale (2);

iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui technique aux réunions des neuf groupes du Mécanisme de coordination régionale qui soutiennent le NEPAD et le renforcement des capacités de l'Union africaine (2);

v) Apports à des produits communs : appui technique au Mécanisme de coordination sous-régionale dans la mise en œuvre des programmes des communautés économiques régionales (1); appui technique aux réunions et activités organisées autour de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (1); activités de mobilisation et de sensibilisation en faveur du NEPAD, organisées en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département de l'information, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : services consultatifs fournis aux États Membres, à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, aux communautés économiques régionales, au Forum pour le partenariat avec l'Afrique, au Comité directeur du NEPAD et au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour les aider à respecter les priorités de l'Union africaine, du NEPAD et des communautés économiques régionales et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (12);

ii) Stages, séminaires et ateliers : atelier sur le renforcement de la coordination sous-régionale en matière d'appui à l'Union africaine et au NEPAD (1); atelier sur le renforcement du suivi et de l'évaluation au sein du Mécanisme de coordination régionale (1).

11.32 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 11.12 ci-après.

Tableau 11.12 **Ressources nécessaires : sous-programme 2 (Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
A. Budget ordinaire				
Postes	1 414,0	1 414,0	5	5
Autres objets de dépense	529,5	471,5		
Total partiel	**1 943,5**	**1 885,5**	**5**	**5**
B. Ressources extrabudgétaires	1 100,0	597,2	–	–
Total	**3 043,5**	**2 482,7**	**5**	**5**

11.33 Les crédits de 1 885 500 dollars demandés, qui représentent une diminution de 58 000 dollars, serviront à financer la reconduction de cinq postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 AL) et les autres objets de dépense tels que les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts et les voyages. La diminution des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes est imputable à la réduction de l'effectif du personnel temporaire opérée comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme l'indique le point 1 du tableau 11.6 (« Redistribution des tâches exécutées par le personnel temporaire ») du présent rapport.

11.34 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 597 200 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin de financer des activités telles que des services consultatifs, l'organisation de séminaires, d'ateliers et de réunions d'appui à l'Union africaine, au Mécanisme de coordination régionale et au NEPAD et les services fonctionnels pour les sessions annuelles du Mécanisme de coordination régionale, et de couvrir le coût des services de traduction et d'interprétation.

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 365 500 dollars

11.35 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Département de l'information. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 11.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Intensifier la mobilisation internationale en faveur du développement économique, politique et social de l'Afrique et l'appui aux mesures prises par l'Afrique et par la communauté internationale en vue de promouvoir le redressement économique et le développement durable de la région et d'atteindre les objectifs du NEPAD et les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives au redressement économique et au développement durable en Afrique	a) i) Augmentation du nombre de consultations du site Web d'*Afrique Renouveau* *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 1,1 million 2014-2015 (objectif) : 1 million ii) Augmentation du nombre d'articles publiés en ligne qui sont repris par les médias locaux du fait de l'intérêt qu'ils suscitent *Mesure des résultats* 2010-2011 : 750 articles 2012-2013 (estimation) : 800 articles 2014-2015 (objectifs) : 1 000 articles

Facteurs externes

11.36 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les médias externes (rédacteurs en chef et journalistes) sont disposés à publier les documents d'information établis et diffusés par la Section Afrique. La qualité de l'information pouvant être produite dans le cadre du sous-programme dépend de l'aptitude des partenaires (organismes des Nations Unies, Union africaine, Agence de planification et de coordination du NEPAD, parties prenantes en Afrique et communauté internationale) à communiquer des informations sur leurs activités liées aux objectifs, problèmes et réalisations du NEPAD.

Produits

11.37 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Africa Renewal* (6) et *Afrique Renouveau* (6);

ii) Communiqués de presse, conférences de presse, brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : déclarations à la presse, communiqués de presse, avis aux médias, fiches d'information et planches murales sur les grandes initiatives internationales, régionales et locales qui contribuent au développement économique et social de l'Afrique (2);

iii) Visibilité médiatique : promotion des documents d'information produits par la Section en assurant la liaison avec des rédacteurs et des journalistes des principaux médias

africains et avec les principaux donateurs et d'autres pays, de manière à faire paraître ces articles et à inclure dans leur documentation les informations nécessaires concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique (2);

iv) Activités techniques : *Africa Renewal* et *Afrique Renouveau* en ligne : développer et tenir à jour le site Web de façon à ce qu'il réponde aux besoins des médias et d'autres parties qui s'intéressent au développement de l'Afrique et concevoir les pages du site de manière à faciliter l'accès du public (www.un.org/africarenewal) (2);

v) Apports à des produits communs : contribution aux activités du groupe de sensibilisation et de communication du Mécanisme de coordination régionale et au mécanisme de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2).

11.38 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 11.14 ci-après.

Tableau 11.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
A. Budget ordinaire				
Postes	1 837,1	1 837,1	7	7
Autres objets de dépense	598,3	528,4		
Total	**2 435,4**	**2 365,5**	**7**	**7**

11.39 Le montant demandé de 2 365 500 dollars, qui représente une réduction nette de 69 900 dollars, permettra de financer la reconduction de sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 3 G(AC)] ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel. La diminution des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes est imputable à la réduction des dépenses au titre des contrats personnels accordés par les services d'édition et de traduction (rubrique Autres dépenses de personnel), des services contractuels (impression externalisée) et des frais généraux de fonctionnement opérée comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme l'indique le point 2 (« Réduction du nombre de produits d'information ») du tableau 11.6 du présent rapport.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2014-2015

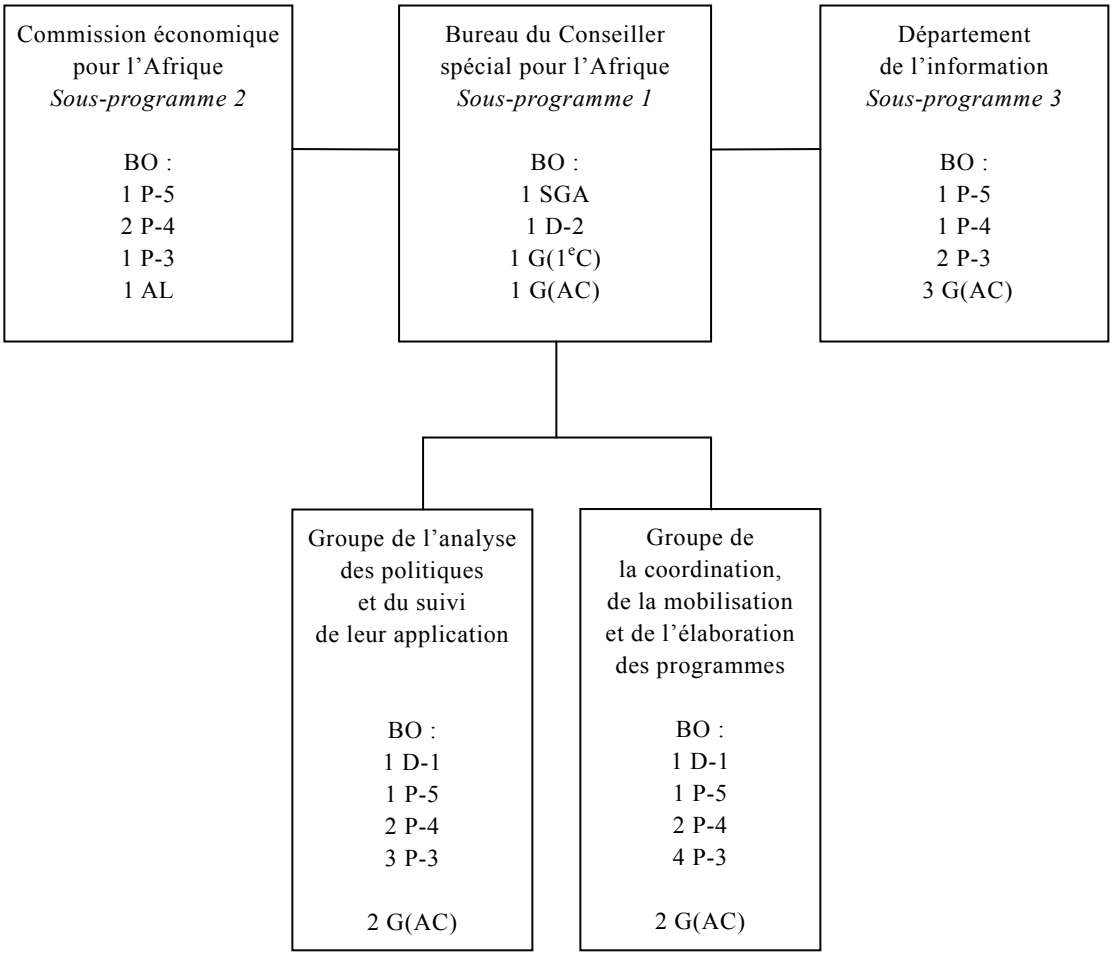

Annexe II

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

A/66/6 (Sect. 11), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
Sous-programme 1			
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique			
11.22 b) i)	Aperçu de la paix et du développement en Afrique : questions d'actualité relatives à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat	1	L'activité relative à ce produit a été répartie entre les autres activités du Bureau.
11.22 b) i)	Répertoire des organisations non gouvernementales africaines	1	Les données du répertoire ont été incorporées à la base de données électronique en ligne, qui constitue un produit distinct.
11.22 b) iv)	Base de données sur les organisations non gouvernementales africaines	1	Le contenu de la base de données a été incorporé à la base de données électronique en ligne, qui constitue un produit distinct.
Total		**3**	